

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 février 2019

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

Judi 28 février 2019 à 18 heures
Salle du conseil – Siège de la Communauté de Communes
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion**
2. **Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code général des collectivités territoriales**
3. **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
 - a. **Tableau 2019**
4. **Rapport sur les orientations budgétaires 2019**
 - a. **Débat**
5. **Rapport égalité Femmes Hommes**
 - a. **Adoption du rapport annuel 2018**
6. **Finances**
 - a. **Taxe sur la valeur ajoutée – Assujettissement à la TVA**
 - i. **Aire de camping-cars**
7. **Office de tourisme Chenonceaux-Bléré Val de Cher**
 - a. **Subventions 2019- acompte**
8. **Festival JOUR DE CHER 2019**
 - a. **Proposition de règlement pour les exposants**
9. **Centre d'affaires BVC Emergence**
 - a. **Fixation du tarif pour les forfaits photocopies**
 - b. **Service d'affranchissement de courrier**
10. **Animation économique**
 - a. **Agence DEV UP- proposition de convention d'attractivité**
11. **Enfance – Accueil de Loisirs sans Hébergement**
 - a. **ALSH Athée sur Cher – Club Loisirs et Culture**
 - i. **Demande de subvention 2019**
12. **Conventions - CAF Touraine**
 - a. **Convention de prestation de service ordinaire – Périscolaire – ALSH communautaire**
 - b. **Convention de prestation de service ordinaire – Extrascolaire– ALSH communautaire**
 - c. **Convention de prestation de service ordinaire – Service accueil ados passerelle 11-13 ans – Saint Martin le Beau**
 - d. **Convention Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021**
13. **Voirie**
 - a. **Marché de fourniture, livraison et stockage d'émulsion de bitume dosée 69% de liant –**
 - i. **Autorisation à signer le marché**
14. **Aires d'Accueil des gens du Voyage –**
 - a. **Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de prestation de service de gestion des aires d'accueils des gens du voyage**
 - i. **Autorisation à signer la convention de groupement**
 - ii. **Désignation des membres de la CAO spéciale**
15. **Habitat – OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat)**
 - a. **Marché de services pour le suivi et l'animation d'une OPAH**
 - i. **Autorisation à signer le marché**
16. **Commissions et comités :**
 - a. **Clubs Climat dans PCAET (plusieurs réunions)**
 - b. **Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT le 30 janvier 2019)**
 - c. **Environnement le 8 février 2019**
 - d. **Finances le 13 février 2019**
 - e. **PLUi le 19 février 2019**
 - f. **Affaires Economiques le 14 février 2019**
 - g. **Service à la population le 18 février 2019**

Compte-rendu du 28 FEVRIER 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : - Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND-

Absent excusé : M. Jean-Jacques MARTIN, pouvoir à M. Christian MARCHAND, Mme Marie-Christine RICHER pouvoir à Mme Pierrette AVENET

Bléré : M. Jean-Claude OMONT - Mme Françoise CAPPELLE – Mme Nicole DALAUDIER- M. Bruno RAUZY - Mme Gisèle PAPIN – Mme Sylvie DUFRAISSE- M. Lionel CHANTELOUP - M. Jean-Pierre BOUVIER – M. Jean-Jacques REUILLON

Céré la Ronde :

Absent excusé : M. Jacques DUVIVIER,

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON,

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE - Mme Claire OLLIVIER - M. Michaël PRETESEILLE

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD - M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, pouvoir à M. Vincent LOUAULT

Francueil : Mme Aurélie PASTOR - M. Jean-Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN – Mme Jacqueline BOURGUIGNON - M. Michel MULOT (Arrivé à 18h15)

Luzillé : Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU - M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOUE - Mme Angélique DELAHAYE (arrivée 18h20) – M. Jean Michel UHART - M. Alain SCHNEL

Absentes excusées : Mme Corinne JALLAIS,

Sublaines :

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER représenté par M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude OMONT

1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Celui-ci est joint à la convocation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-Verbal du Conseil communautaire de la précédente réunion

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2019-005** autorisant la signature d'un contrat de maintenance pour les deux portes automatiques du Centre d'Affaires BVC Emergence, pour un montant annuel de 400 € HT.
- **2019-006** autorisant la signature d'une convention de renouvellement d'abonnement Vigifoncier auprès de la SAFER, pour une durée de 5 ans, pour un montant annuel de 3 042 € HT. Ce dispositif vigifoncier est mis à disposition gratuitement des communes.

- **2019-007** autorisant la signature d'un contrat avec la Société ACANTHE pour la formation initiale d'habilitation électrique (HE BS) des agents des services voirie et bâtiment de la CCBVC, pour un montant de 1 498.20 € TTC.
- **2019-008** sollicitant une subvention de l'Etat au titre du DSIPL, pour l'aménagement de la phase 1, de la seconde tranche de la ZA Sublaines – Bois Gaulpied. (partie 1 de la phase sur Bléré).
- **2019-009** sollicitant une subvention DETR pour l'aménagement d'aires de camping-cars.
- **2019-010** acceptant une indemnité de 2 043 € de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE au titre de réparation des dommages subis, suite au vol avec effraction au Jardin d'Arc à La Croix en Touraine.

Ces points ne donnent pas lieu à un vote.

3. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

a. Tableau 2019

Mme COCHIN laisse la parole à M. AUDIGOU :

La CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 30 janvier 2019 pour aborder différents points.

La commission a actualisé les participations aux services :

- Transports scolaires
- Ecoles de Musique
- Petite enfance, enfance, jeunesse

Le conseil communautaire doit délibérer sur ce tableau.

Le rapport de la CLECT sera transmis aux communes membres pour que les conseils municipaux en délibèrent.

Le tableau est annexé à la présente note.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, avec deux abstentions (M. BESNARD – M. JAMIN) VALIDE le tableau présenté sur les participations aux services pour 2019.

4. Rapport sur les orientations budgétaires 2019

a. Débat

Mme COCHIN donne la parole à M. AUDIGOU :

Le **rapport des orientations budgétaires** pour 2019 est joint à la présente note de synthèse.

Le rapport traitera de l'ensemble des budgets de la communauté de communes :

- Budget principal
- Budgets annexes :
 - REOM Déchets Ménagers et Assimilés
 - Photovoltaïque
 - ZA Sublaines – Bois Gaulpied
 - ZAEIC – Zones d'Activités d'Intérêt communautaire
 - Ateliers Relais
 - Commerces de Proximité
 - SCM Voirie

Par ailleurs, sont annexés à ce rapport :

- Un état de la dette,
- Un rapport sur l'égalité femme – homme qui fait l'objet d'une délibération spécifique

L'organisation du débat ne donne pas lieu à un vote, mais la délibération confirmant qu'il y a eu un rapport de présentation doit faire l'objet d'un vote.

Désormais, depuis la Loi NOTRe, les Orientations budgétaires sont transmises, dans un délai de 15 jours, officiellement à l'ensemble des communes membres de l'EPCI. Les communes n'ont pas à en délibérer.

Enfin, le rapport est désormais mis à disposition du public sur le site Internet de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires présenté,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président (Jean Francis BISTER), ou Monsieur le Vice Président délégué aux finances (Jean Yves AUDIGOU) à signer**

toutes les pièces relatives à ce dossier, et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

5. Rapport Egalité Femmes Hommes

a. Adoption du rapport annuel 2018

Mme COCHIN donne la parole à M. AUDIGOU.

Le rapport sur l'égalité femme - homme fait également l'objet d'un vote officiel de l'Assemblée communautaire, pour prendre acte de l'information. Ce document est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il doit être adopté par le conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur notre communauté de communes pour l'année 2017.

6. Finances

a. Taxe sur la Valeur ajoutée - Assujettissement à la TVA

i. Aires de camping-cars

Mme COCHIN donne la parole à M. AUDIGOU.

La Communauté de communes porte le projet, sur l'année 2019, d'aménager 3 nouvelles aires de camping-cars.

Il en ressort que l'exploitation, à titre onéreux, par une collectivité d'une aire d'accueil des camping-cars est une activité qui se trouve potentiellement en concurrence avec une offre privée de services dès lors qu'il n'existe aucun monopole légal pour cette activité. Une telle activité est soumise à la TVA sauf lorsque le service est fourni à titre gratuit ou pour un prix symbolique. Corrélativement, la collectivité qui exploite l'aire d'accueil, en régie directe, dispose d'un droit à déduction de la TVA grevant les dépenses engagées pour cette exploitation au titre des investissements et des frais de fonctionnement, ainsi que le cas échéant, la prestation de gestion de l'aire que pourrait lui fournir un exploitant privé.

Les aires de camping-cars sont donc assujetties à la TVA.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ASSUJETTIT à la TVA le service « aires de camping-cars » aménagées par la CCBVC**
- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué ou tout Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

7. Office de tourisme Chenonceaux Bléré-Val de Cher

a. Subventions 2019 - acompte

Mme COCHIN présente.

La Communauté de Communes est compétente en matière de développement touristique. A ce titre, elle subventionne le fonctionnement de l'association de l'Office de Tourisme Chenonceaux Bléré Val de Cher. Nous avons reçu le dossier de demande de subventions pour l'année 2019. A l'appui de son budget prévisionnel 2019, l'association sollicite la somme de 110 000 €.

Les éléments financiers établis par le comptable (bilan détaillé, compte de résultat, trésorerie disponible) nous sont parvenus tardivement, ne permettant pas l'examen de la demande lors de la commission affaires économiques et tourisme du 14 février 2019.

Ainsi, afin de permettre un examen approfondi de la demande de subventions, tout en ne pénalisant pas financièrement l'association, la commission affaires économiques & tourisme propose :

- D'accorder à l'association de l'office de tourisme, lors du conseil communautaire, un premier acompte d'un montant de 30 % de la subvention sollicitée en attendant l'octroi de la subvention définitive.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **OCTROYE un acompte de subvention à hauteur de 33 000 € (30% du montant de la subvention sollicitée pour 2019) ;**
- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué, ou tout Vice-Président à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente ainsi que toute pièce relative à ce dossier**

8. Festival JOUR DE CHER 2019

a. Proposition de règlement pour les exposants

Mme COCHIN donne la parole à M. CHERY.

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher organise le samedi 20 juillet 2019 la quatrième édition de son festival fluvial JOUR DE CHER. Lors du bilan de l'édition 2018, il avait été demandé de mener une réflexion sur l'organisation du marché gourmand / espace village associatif.

Ainsi, pour l'édition 2019, il est proposé de définir un règlement pour les exposants. Une proposition de règlement a été vue en commission des affaires économiques et tourisme. La version validée par la commission lors de sa réunion du 14 février 2019 est jointe à la convocation.

Le règlement fixe notamment le droit de place de 10 euros par mètre linéaire pour les exposants professionnels.

Le conseil communautaire doit donc délibérer pour approuver le projet de règlement qui s'appliquera aux exposants présents au festival JOUR DE CHER.

Le conseil communautaire, après en avoir, à l'unanimité :

- **ADOpte le règlement pour les exposants du festival JOUR DE CHER**
- **ACTUALISE le tarif marché gourmand organisé par la CCBVC : 10 € le mètre linéaire pour les professionnels**
- **DIT que ce règlement sera tenu à disposition, au siège de la CC Bléré Val de Cher, et remis à chaque exposant**
- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué ou tout Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

9. Centre d'affaires BVC Emergence

a. Fixation du tarif pour les forfaits photocopies

Mme COCHIN présente.

Un service de reproduction sera prochainement proposé au centre d'affaires BVC Emergence et dans ce cadre, un forfait de photocopies doit être mis en place. Chaque utilisateur voulant se servir de la photocopieuse disposera d'un code permettant à la CCBVC de contrôler le nombre de copies réalisées et de facturer en fonction. Le locataire devra obligatoirement choisir l'un de ces forfaits. En cas de dépassement, le coût sera alors facturé à la copie (sur la base des tarifs déjà adoptés par la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, (NB = 0.18€ et Couleurs = 0.50€).

Sur proposition de la commission affaires économiques, il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la base des forfaits suivants :

| Forfait | NB | Couleurs |
|-----------------|---------|----------|
| 50 photocopies | 12,50 € | 25€ |
| 100 photocopies | 25 € | 50€ |
| 250 photocopies | 50 € | 100€ |
| 500 photocopies | 100 € | 200€ |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE les forfaits photocopies, à BVC EMERGENCE, sur la base des tarifs suivants :**

| Forfait | NB | Couleurs |
|-----------------|---------|----------|
| 50 photocopies | 12,50 € | 25€ |
| 100 photocopies | 25 € | 50€ |
| 250 photocopies | 50 € | 100€ |
| 500 photocopies | 100 € | 200€ |

- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué, ou tout Vice-Président à signer la convention afférente ainsi que toute pièce relative à ce dossier.**

b. Service d'affranchissement de courrier

Mme COCHIN présente.

Suite à la demande d'un futur locataire, il sera proposé un service d'affranchissement de courriers aux locataires du centre d'affaires BVC EMERGENCE.

Ce service sera facturé mensuellement aux locataires de la façon suivante : le coût exact des affranchissements réalisés, majoré de 20% pour les frais de gestion.

La commission a émis un avis favorable sur la proposition de facturation de ce service d'affranchissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE les frais de gestion pour le service « affranchissement du courrier » à 20 % du montant des frais d'affranchissement facturés à l'utilisateur ;**
- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué, ou tout Vice-Président à signer la convention afférente ainsi que toute pièce relative à ce dossier.**

10. Animation économique

a. Agence DEV UP - Proposition de convention d'attractivité

Mme COCHIN présente.

L'agence régionale de développement économique DEV UP a proposé aux EPCI la mise en place d'une démarche régionale mutualisée de prospection d'entreprises. L'objectif est la détection d'entreprises qui souhaiteraient venir s'implanter en Région Centre Val de Loire. Pour cette mission, l'agence DEV UP a retenu le cabinet GEOLINK.

Ainsi, chaque Communauté de communes avait reçu par courrier une proposition d'adhésion à cette démarche de prospection. Le coût demandé est de 5 000 euros TTC pour 1 année.

Cette proposition avait été exposée lors de la réunion de la commission du 10 septembre 2018 et avait reçu un avis favorable de la commission. Un courrier de confirmation avait été adressé à DEV UP.

L'agence DEV UP vient de nous transmettre la convention d'attractivité volet prospection nationale pour matérialiser cet engagement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE de participer au dispositif régional de prospection nationale mutualisé ;**
- **DIT que le financement sera supporté par le budget de la communauté de communes,**
- **AUTORISE la Présidente, le Vice-Président délégué, ou tout Vice-Président à signer la convention d'attractivité ainsi que toute pièce relative à ce dossier.**

11. Enfance – Accueil de Loisirs sans Hébergement

a. ALSH Athée sur Cher – Club Loisirs et Culture

i. Demande de subvention 2019

Mme COCHIN donne la parole à Mme BECHON.

La Communauté de communes, au titre de sa compétence ALSH délègue certains services à l'association du Club Loisirs et Culture situé à Athée sur Cher :

- ALSH Périscolaire (compétence communale)
- ALSH Enfant 3-10 ans Mercredis et vacances
- Club Ados 11-15 ans

Pour rappel, la subvention réelle octroyée et versée pour l'exercice 2018 était de 156 822.51€ répartis comme suit :

- 37 462.79€ au titre du Périscolaire refacturés à la commune d'Athée sur Cher
- 91 461.77€ au titre de l'ALSH
- 27 897.95€ au titre du club ados

A l'appui de son budget prévisionnel 2019, par courrier du 8 février 2019, l'association sollicite la somme de 187 990€ répartis comme suit :

- 41 010€ au titre de l'ALSH Périscolaire (refacturé à la commune d'Athée sur Cher)
- 102 883€ au titre de l'ALSH 3-10 ans mercredis et vacances
- 44 097€ au titre du Club ados 11-15 ans

La commission Services à la Population propose d'octroyer la somme de 158 594€ répartis comme suit :

- 41 010€ au titre de l'ALSH Périscolaire (2 acomptes de 20 505€)
- 82 306.40€ au titre de l'ALSH enfant 3-10 ans (80% de la somme prévisionnelle 2019) (2 acomptes de 41 153.20€)

- 35 277.60€ au titre du Club Ados 11-15 ans (80% de la somme prévisionnelle 2019) (2 acomptes de 17 638.80€)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **OCTROYE la somme de 158 594€ répartie ainsi :**
 - o 41 010€ au titre de l'ALSH Périscolaire (2 acomptes de 20 505€), refacturés à la commune de Athée sur Cher
 - o 82 306.40€ au titre de l'ALSH enfant 3-10 ans (80% de la somme prévisionnelle sollicitée 2019), versée en deux acomptes de 41 153.20€
 - o 35 277.60€ au titre du Club Ados 11-15 ans (80% de la somme prévisionnelle sollicitée 2019), versée en 2 acomptes de 17 638.80€
- **APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association du Club Loisirs et Culture**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes au dossier**

12. Conventions - CAF Touraine

Mme COCHIN donne la parole à Mme BECHON.

La CAF Touraine nous soutient par le biais de plusieurs conventions pour notre politique petite enfance, enfance et jeunesse. Plusieurs conventions doivent être renouvelées.

a. Convention de prestation de service ordinaire – Périscolaire – ALSH communautaire

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ces accueils sont éligibles à la prestation de service versée par les CAF dès lors qu'ils remplissent les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs définies par le code de l'action sociale et des familles

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le mercredi est considéré comme un temps Périscolaire suite au Décret du 23 juillet 2018. En parallèle, la CAF Touraine modifie ses modalités de financement le mercredi. En effet, une prise en charge de 0.54€/heure/enfant dans la limite de 9 heures pour les enfants réellement venus est mise en place (contre 0.54€/heure/enfant pour les enfants facturés sur la totalité de l'amplitude d'ouverture auparavant).

Ainsi, il convient de prévoir une nouvelle convention d'objectifs et de financement Prestation de services ALSH Périscolaire pour le mercredi pour l'ALSH Multi sites du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

La commission Services à la Population a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de prestation de service ordinaire « Périscolaire » pour l'ALSH communautaire multi sites avec la CAF Touraine**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

b. Convention de prestation de service ordinaire – Extrascolaire – ALSH communautaire

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ces accueils sont éligibles à la prestation de service versée par les CAF dès lors qu'ils remplissent les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs définies par le code de l'action sociale et des familles

La CAF Touraine renouvelle la convention de financement prestation de service ALSH Extrascolaire en ne prenant en compte que les vacances scolaires du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Les modalités de financement se traduisent par une prise en charge de 0.54€/heure/enfant pour les enfants facturés sur la totalité de l'amplitude d'ouverture (11h/jour).

La commission Services à la Population a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de prestation de service ordinaire « Extrascolaire » pour l'ALSH communautaire multi sites avec la CAF Touraine**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

c. Convention de prestation de service ordinaire – Service accueil ados passerelle 11-13 ans – Saint Martin le Beau

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ces accueils sont éligibles à la prestation de service versée par les CAF dès lors qu'ils remplissent les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs définies par le code de l'action sociale et des familles

Ce service passerelle (nommé accueil adolescents au sens de la CAF), a un fonctionnement plus souple et une tarification spécifique (à la journée ou demi-journée avec des forfaits). Ainsi, le choix de conventionnement avec la CAF est différent. :

- Nombre d'heures réalisées dans la limite de 4 heures pour une demi-journée
- Nombre d'heures réalisées dans la limite de 8 heures pour une journée.

La commission Services à la Population a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de prestation de service ordinaire « Accueil adolescents » pour le dispositif passerelle 11-13 ans situé à Saint Martin le Beau avec la CAF Touraine**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

d. Convention Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La convention de prestation encadre et définit les modalités d'intervention et de financement de la Prestation de Service Enfance et jeunesse (PSEJ) par action avec des objectifs pluriannuels (70% de taux d'occupation pour les structures Petite Enfance et 60% de taux d'occupation pour les structures Enfance et jeunesse). Elle doit être renouvelée au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

La convention a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre
- Décrire le programme des actions prévues dans le schéma de développement
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires

La commission Services à la Population a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention d'objectifs et de financement liée à la Prestation de service enfance jeunesse et au contrat enfance jeunesse 2018-2021**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

13. Voirie

a. Marché de fourniture, livraison et stockage d'émulsion de bitume dosée 69% de liant – i. Autorisation à signer le marché

Mme COCHIN donne la parole à M. LOUAULT.

La communauté de communes a repris le Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher au 1^{er} janvier 2016. Le service voirie utilise de l'émulsion de bitume dosée à 65% pour son activité de gravillonnage (PATA). Le marché avec le prestataire actuel a pris fin au 31 décembre dernier. Un nouveau marché a donc été lancé. Pour cette période, il est demandé une émulsion de bitume dosée à 69%, plus adaptée à une utilisation de printemps et d'automne.

Il s'agit d'un marché de type accord cadre (marché à bons de commandes) d'une durée d'un an reconductible 2 fois par reconduction expresse.

Les besoins du service ont été estimés à 200 Tonnes par an. Le marché comprend la fourniture de l'émulsion, sa livraison et son stockage dans une cuve calorifugée dont la maintenance est incluse dans le tarif.

2 candidats ont déposé une offre.

La CAO, réunie le 7 février dernier, a décidé de retenir l'offre de Colas Centre Ouest pour un montant estimé de 73.000 € HT annuel.

Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser la Présidente ou le Vice président délégué à signer le marché et les pièces afférentes.

Le conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,

Vu le lancement d'une consultation en vue de la fourniture, livraison et stockage d'émulsion de bitume dosée à 69% de liant,

Considérant le choix de la CAO de retenir la société Colas Centre Ouest selon les caractéristiques exposées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la décision de la CAO d'octroyer le marché à Colas Centre Ouest,**
- **AUTORISE la signature du marché avec COLAS Centre Ouest pour fourniture, livraison et stockage d'émulsion de bitume dosée à 69% de liant**
- **CHARGE Madame la Présidente, Monsieur le vice-président délégué à la prospective et mutualisation (Vincent LOUAULT) ou tout vice-président de signer les pièces afférentes au dossier**

14. Aires d'Accueil des gens du Voyage –

a. Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de prestation de service de gestion des aires d'accueils des gens du voyage

i. Autorisation à signer la convention de groupement

ii. Désignation des membres de la CAO spéciale

Mme COCHIN donne la parole à Mme PAPIN.

Le marché de prestation de service « gestion des aires d'accueil » signé par Tsigane Habitat a débuté le 1er juillet 2016, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse 2 fois par période de 1an. Ce marché de prestation a fait l'objet d'un groupement de commandes entre la communauté de communes Val de Cher Controis et la communauté de communes Bléré Val de Cher.

Ce marché arrivera donc à terme le 30 juin 2019.

Il a été proposé à la communauté de communes Val de Cher Controis de renouveler le groupement de commandes pour la gestion des aires de Chissay en Touraine (41), Chisseaux et Saint Martin le Beau. Le nouveau marché devra débuter le 1^{er} juillet 2019.

La communauté de communes Bléré Val de Cher est désignée coordinatrice du groupement de commandes pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, pour le secrétariat du groupement, pour l'information des candidats pour l'attribution du marché ainsi que pour ester en justice au nom des structures membres du groupement.

Elle n'est cependant pas chargée de l'exécution du marché pour le compte du groupement. Chaque membre du groupement s'engage à assurer lui-même la bonne exécution du marché pour les prestations le concernant.

La proposition de convention est jointe aux présentes.

Aujourd'hui, le conseil communautaire doit autoriser la Présidente ou la Vice-présidente déléguée (Gisèle PAPIN) à signer la convention constitutive du groupement de commandes et nommer un titulaire et un suppléant pour la CAO spécifique au groupement de commandes issus de la CAO de la communauté de communes Bléré Val de Cher.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président, ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de groupement.**
- **DESIGNE Monsieur Jean-Yves AUDIGOU en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Louis CHERY en tant que membre suppléant pour la CAO spécifique.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président, ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

15. Habitat – OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat)

a. Marché de services pour le suivi et l'animation d'une OPAH

i. Autorisation à signer le marché

Mme COCHIN donne la parole à Mme PAPIN.

La Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher (CCBVC) a inscrit dans l'orientation 3 de son programme local de l'habitat 2012 – 2017 en date du 15 mars 2012 la mise en place d'un dispositif opérationnel d'amélioration globale des logements.

Celui-ci est une offre de service qui permet de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat ancien.

Une étude pré-opérationnelle a été réalisée par SOLIHA afin de définir les besoins du territoire et proposer des solutions aux dysfonctionnements soulevés. Elle a été actée par une délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2018.

Cette même délibération autorisait également le lancement de la consultation pour la mission de suivi et d'animation de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

Cette mission, confiée à un prestataire extérieur, consiste à suivre la mise en œuvre et le bon déroulement de l'opération.

Le prestataire devra renseigner et conseiller les administrés, réaliser les diagnostics des logements, accompagner les propriétaires dans leurs demandes de subvention, etc.

L'objectif est de lancer l'OPAH sur trois ans (2019 – 2020 – 2021) au profit des propriétaires occupants.

Les objectifs définis par l'étude pré-opérationnelle et repris dans ce marché sont :

- La mise en place d'un guichet d'informations sur tout ce qui a trait à l'habitat
- L'amélioration énergétique et thermique des logements
- L'adaptation des logements au vieillissement de la population et au handicap
- La remise sur le marché des biens actuellement vacants
- La lutte contre les logements indignes.

L'OPAH prévoit également la mise en place d'un préfinancement permettant aux plus modestes de ne pas avoir à avancer le coût des travaux avant l'obtention des subventions.

L'OPAH permettra également de traiter des logements situés dans le périmètre PPRT EPC France (Plan de prévention des risques technologiques) sur les communes de Cigogné, Sublaines et Bléré afin de sensibiliser les propriétaires concernés à la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement aux normes du PPRT.

La consultation a été faite en appel d'offres ouvert. Après analyse, la commission retient SOLIHA pour un montant de 335 592,00 euros.

Le conseil doit autoriser la signature du marché afférent.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de la communauté de communes Bléré Val de Cher,

Vu le lancement d'une consultation en vue de retenir un prestataire dans le cadre du suivi et de l'animation d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat,

Considérant le choix de la commission d'Appel d'offres de retenir SOLIHA selon les caractéristiques exposées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. AUDIGOU, Mme DELAHAYE, M. LOUAULT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. PRETESEILLE, M. SCHNEL) :

- **PREND ACTE de la décision de la commission d'Appel d'offres d'octroyer le marché à SOLIHA pour un montant de 335 592,00 euros TTC,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente (Gisèle Papin), à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

16. Commissions et comités :

- a. **Clubs Climat dans PCAET (plusieurs réunions)**
- b. **Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT le 30 janvier 2019)**
- c. **Environnement le 8 février 2019**
- d. **Finances le 13 février 2019**
- e. **PLUi le 19 février 2019**
- f. **Affaires Economiques le 14 février 2019**
- g. **Service à la population le 18 février 2019**

Les comptes rendus sont adressés aux élus communautaires pour information. Si un compte rendu n'est pas joint, il le sera à une date ultérieure.

17. Questions Diverses.

Pas de questions diverses.

Fin 19h35

Planning prévisionnel des prochaines réunions

| Bureaux | Bureau & Maires | Conseils Communautaires |
|--------------------------------|--|------------------------------------|
| Mardi 19 mars 2019 17h | Jeudi 21 mars 2019 18h (Francueil) | Jeudi 28 mars 2019 18h |
| Mardi 16 avril 2019 17h | Jeudi 18 avril 2019 18h (Dierre) | Jeudi 25 avril 2019 18h |
| Mardi 14 mai 2019 17h | Jeudi 16 mai 2019 18h (Athée sur cher) | Jeudi 23 mai 2019 18h |
| Mardi 9 juillet 2019 17h | Jeudi 11 juillet 2019 18h (Bléré) | Jeudi 18 juillet 2019 18h |
| Mardi 17 septembre 2019 17h | Jeudi 19 septembre 2019 18h (Chenonceaux) | Jeudi 26 septembre 2019 18h |
| Mardi 15 octobre 2019 17h | Jeudi 17 octobre 2019 18h (Sublaines) | Jeudi 24 octobre 2019 18h |
| Mardi 3 décembre 2019 17h | Jeudi 5 décembre 2019 18h (Céré la Ronde) | Jeudi 12 décembre 2019 18h |

Ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation.

Commission CLECT - 31 janvier 2019

| | Fiscalité professionnelle - Année avant adhésion | Secteur Scolaire | Pays Loire Touraine | Zones d'Activités | Transports Scolaires 2018-2019 | Petite Enfance - Enfance - Jeunesse | | | | | Orbigny & ferrière (100 % Céré) |
|-----------------------------|--|------------------|---------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------------------------|----------|------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| | | | | | | Multi-Accueils 50 % | RAM 50 % | ALSH 50 % | CISPEO - Bout Chou Service 50 % | Jeunesse - Accueil Jeunes 50 % | |
| Athée sur Cher | 59 497,95 | 8 750,57 | 1 218,24 | 1 050,00 | 3 227,00 | 4 716,83 | 1 364,80 | 27 139,17 | - | 9 878,48 | |
| Bléré | 940 547,47 | 42 129,29 | 2 762,88 | 2 191,94 | 3 022,00 | 11 492,95 | 1 748,65 | 30 782,46 | 14,00 | 16 052,75 | |
| Céré la Ronde | 523 716,00 | - | 497,04 | - | 15,00 | 167,89 | 85,30 | - | - | - | 236,36 |
| Chenonceaux | 70 992,92 | 1 067,14 | 193,82 | - | 441,00 | - | 127,95 | 1 198,63 | - | 587,05 | |
| Chisseaux | 40 546,10 | 1 600,71 | 345,43 | - | 786,00 | 384,60 | 298,55 | 3 690,78 | - | 1 761,16 | |
| Cigogné | 15 643,40 | 1 280,57 | 184,31 | - | 533,00 | - | 85,30 | 1 819,84 | - | 1 544,56 | |
| Civray de Touraine | 98 766,38 | 7 896,86 | 915,61 | - | 2 250,00 | 3 141,81 | 725,05 | 10 533,88 | 84,00 | 3 494,37 | |
| Courçay | 15 978,94 | - | 419,75 | - | - | - | 213,25 | 1 376,55 | - | - | |
| Dierre | 2 588,43 | 2 561,14 | 296,09 | - | 645,00 | 3 566,64 | 341,20 | 2 326,03 | - | 1 803,38 | |
| Epeigné les Bois | 4 060,78 | 1 173,86 | 228,31 | - | 468,00 | 522,24 | 85,30 | 1 401,27 | - | - | |
| Francueil | 23 531,57 | 3 628,29 | 568,39 | - | 1 973,00 | 3 043,11 | 639,75 | 7 803,51 | - | 5 289,02 | |
| La Croix en Touraine | 100 012,35 | 9 817,72 | 1 206,94 | 285,67 | 2 528,00 | 8 979,87 | 810,35 | 17 559,88 | - | 9 020,14 | |
| Luzillé | 17 141,98 | 3 308,14 | 459,59 | - | 1 431,00 | 1 514,72 | 298,55 | 8 498,96 | - | 121,14 | |
| St Martin le Beau | 384 144,08 | - | 1 495,30 | 342,72 | 2 895,00 | 2 581,35 | 1 279,50 | 21 294,23 | - | 4 530,94 | |
| Sublaines | 3 707,41 | 747,00 | 94,53 | - | 333,00 | - | 42,65 | 926,26 | - | 3 634,15 | |
| | 2 300 875,76 | 83 961,29 | 10 886,23 | 3 870,33 | 20 547,00 | 40 112,03 | 8 146,14 | 136 351,46 | 98,00 | 57 717,15 | 236,36 |
| | (+) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) |

| | | Ecoles de Musique - 50 % | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------|----------|-----------|--------------------------|--------------------|------------|---------------------|
| | Jeunesse (Convention CCM) | Athée sur Cher | Bléré | Luzillé | St Martin | SI transp Sco Lochois | Ex Syndicat voirie | SDIS | TOTAL 2019 |
| Athée sur Cher | | 7 709,46 | 400,00 | - | 672,58 | | 56 836,00 | 21 156,00 | -84 621,18 |
| Bléré | | - | 10 200,00 | - | - | | 76 497,00 | 84 389,00 | 659 264,55 |
| Céré la Ronde | 3 680,80 | - | 200,00 | - | - | 1 089,60 | 35 690,00 | 17 486,00 | 464 568,01 |
| Chenonceaux | | - | 200,00 | - | - | | 9 531,00 | 7 949,00 | 49 697,33 |
| Chisseaux | | - | 200,00 | - | - | | 15 998,00 | 7 067,00 | 8 413,86 |
| Cigogné | | 220,27 | 200,00 | - | - | | 18 473,00 | 3 721,00 | -12 418,45 |
| Civray de Touraine | | - | 4 600,00 | - | - | | 43 456,00 | 17 755,00 | 3 913,80 |
| Courçay | | - | - | - | - | | 23 500,00 | 7 977,00 | -17 507,61 |
| Dierre | | - | 600,00 | - | - | | 16 194,00 | 5 050,00 | -30 795,05 |
| Epeigné les Bois | | - | 200,00 | 250,00 | - | | 23 691,00 | 3 599,00 | -27 558,20 |
| Francueil | | - | 3 000,00 | - | - | | 28 977,00 | 11 592,00 | -42 982,51 |
| La Croix en Touraine | | - | 2 400,00 | - | 448,39 | | 46 861,00 | 25 520,00 | -25 425,61 |
| Luzillé | | 220,27 | 1 200,00 | 500,00 | - | | 35 936,00 | 8 476,00 | -44 822,39 |
| St Martin le Beau | | - | 200,00 | - | 5 829,03 | | 52 022,00 | 36 788,00 | 254 886,00 |
| Sublaines | | - | - | 250,00 | - | | 8 221,00 | 2 207,00 | -12 748,18 |
| | 3 680,80 | 8 150,00 | 23 600,00 | 1 000,00 | 6 950,00 | 1 089,60 | 491 883,00 | 260 732,00 | 1 141 864,37 |
| | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (-) | (=) |